

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15302**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Développement et protection du patrimoine culturel Guide-conférencier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Perpignan Via Domitia ()	Président de l'université de Perpignan, Recteur de l'académie de Montpellier

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

342n Etudes et projets d expositions et de musées

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- \* Recueillir les informations sur la durée, le nombre de participants, les spécificités de la prestation d'accompagnement touristique
- \* Concevoir la visite guidée et le circuit touristique par le repérage des lieux, la préparation des commentaires
- \* Organiser le déroulement de la prestation et établir les demandes d'autorisations, de réservations
- \* Effectuer des recherches approfondies en vue de répondre à des situations de guidage pointu
- \* Accueillir et informer les participants sur l'organisation de la prestation d'accompagnement
- \* Accompagner les groupes, faire face à toute situation
  - \* Présenter les particularités géographiques, historiques et culturelles des lieux et adapter les commentaires
- \* Etablir le bilan de la prestation d'accompagnement et identifier des adaptations, de nouveaux projets
  - \* Concevoir des brochures, des sites web, pour la promotion du patrimoine culturel ; réaliser des outils interactifs de promotion culturelle
  - \* Préparer et donner des conférences sur un sujet patrimonial, y compris en langues étrangères.

*\* Culture générale, et début de spécialisation dans un domaine culturel et/ou artistique précis (histoire de l'art, patrimoine) : examens de type « universitaire » et mise en pratique sur site*

*\* Langues étrangères (deux maîtrisées) : oraux et mises en situation sur site.*

*\* Ingénierie touristique (droit, sécurité, organisation de voyages, réalisation d'outils de communication, gestion de groupes) : organisation du voyage d'études ; projet tuteuré ; stage*

*\* Guidage de touristes sur un circuit ou un site (animation de groupe, typologie de la clientèle) en France ou à l'étranger : organisation du voyage d'études ; projet tuteuré ; stage*

*\* Maîtrise de Nouvelles technologies appliquées au tourisme et au guidage : organisation du voyage d'études ; projet tuteuré ; stage*

*\* Animation de conférences : guidage sur site, exposés oraux de type magistraux*

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

« Ce professionnel peut proposer ses services pour des excursions ou des circuits culturels. En plus des animations et des visites, il prend alors en charge l'intendance et la logistique, et gère, au quotidien, le bon déroulement de l'hébergement et de la restauration. Avec des compétences commerciales, il peut se tourner vers le métier de forfaitiste pour concevoir des produits touristiques intégrant transport, hébergement et animations culturelles. »

Ce professionnel peut prétendre à un emploi de Guide conférencier indépendant, ou cadre salarié auprès d'entreprises (agence de voyage, office de tourisme, tour opérateur), d'organismes culturels et du patrimoine (musées, châteaux), d'associations, de collectivités territoriales

### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

G1102 : Promotion du tourisme local

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Accès : niveau Bac + 2, VAE, Formation continue ; sélection sur dossier et sur audition

Descriptif des composantes de la certification :

Durée : 1 an.

Nombre d'UE : 10.

La certification s'obtient après une évaluation sur les UE suivantes :

Semestre 1 : 30 ECTS

UE1 : Art, sciences et patrimoine 1 - 9 ECTS

UE2 : Interprétation appliquée au territoire et à l'objet culturel - 4 ECTS

UE3 : Techniques de la médiation orale et des patrimoines - 7 ECTS

UE 4.1 et 4.2 : Langues vivantes étrangères - 6 ECTS

UE 5 : Projet tuteuré - 4 ECTS

Semestre 2 : 30 ECTS

UE 6 : Art, sciences et patrimoine 2 - 8 ECTS

UE 7 : Connaissance et gestion de l'activité professionnelle - 8 ECTS

UE 81 et UE 8.2 : Langues vivantes étrangères - 6 ECTS

UE 9 : Projet tuteuré - 4 ECTS

UE 10 : Stage professionnel en France ou à l'étranger (12 semaines minimum) - 4 ECTS

Répartition des enseignements :

Culture générale : UE 1 et UE 3 puis UE 6

Langues spécialisées dans le Guidage : UE 4 puis 8

Approche théorique du métier de guide conférencier : UE 2 puis UE 7

Mise en pratique du métier de guide conférencier : UE 5 puis UE 9 ; UE 10 comme aboutissement de la formation

Toutes les UE sont compensables entre elles, et celles pour lesquelles une note égale ou supérieure à la moyenne a été obtenue sont définitivement acquises. Le projet est évalué en CC, le stage est évalué sur présentation d'un mémoire et d'une soutenance.

Sont déclarés titulaires du diplôme les étudiants ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 pour l'ensemble des UE.

Les étudiants ayant échoué lors de la première session ont droit à une session de rattrapage pour les UE non obtenues. Les notes de matières égales ou supérieures à 10/20 peuvent être conservées pour cette deuxième session.

L'intervenant procède au contrôle des connaissances pendant son intervention (contrôle continu) ou à la fin de son intervention (examen terminal constitué d'un écrit, d'un oral ou d'un dossier selon le choix de l'enseignant).

Etant donné le côté « pratique » de la plupart des enseignements délivrés par les professionnels, les stagiaires en formation continue sont tenus d'être présents et passent donc leurs examens comme les autres.

### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) : 45% enseignants et 55% professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Possibilités d'équivalences totales ou partielles	

### Base légale

#### Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/1999

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Création par arrêté du 22 juin 2012

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au JO n° 98 du 26/04/02

#### Références autres :

La transformation du DNGIN en Licence pro a été indiquée par la directive du BO du 4 août 2011 (décret n°2011-930).

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

(site de l'Observatoire de l'UPVD sur l'insertion des étudiants)

<http://www.univ-perp.fr/fr/index.html>

#### Autres sources d'information :

[http://www.univ-perp.fr/fr/UFR\\_et\\_instituts/ufr\\_de\\_lettres\\_et\\_sciences\\_humaines/les\\_formations\\_de\\_lettres\\_et\\_sciences\\_humaines/les\\_formation\\_nationales\\_habilitees/le\\_diplome\\_national\\_de\\_guide\\_interprete\\_national\\_d\\_n\\_g\\_i\\_n.html](http://www.univ-perp.fr/fr/UFR_et_instituts/ufr_de_lettres_et_sciences_humaines/les_formations_de_lettres_et_sciences_humaines/les_formation_nationales_habilitees/le_diplome_national_de_guide_interprete_national_d_n_g_i_n.html)

[http://www.youtube.com/watch?v=R5Rj\\_xeTohg](http://www.youtube.com/watch?v=R5Rj_xeTohg)

<http://www.univ-perp.fr/>

**Lieu(x) de certification :**

Université de Perpignan Via Domitia  
52 avenue Paul Alduy  
66860 PERPIGNAN

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Narbonne Antenne de l'UPVD

**Historique de la certification :**

LE DNGIN a été créé à l'UPVD en 1994. Depuis 2003, la formation est localisée à l'antenne de l'UPVD à Narbonne : depuis cette date, le DNGIN a accueilli 121 étudiants.